COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin, le conseil communautaire s'est réuni à Baillet-en-France séance publique, sur la convocation qui a été adressée à ses membres le 20 juin 2019.

Etaient présents (29) : Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Philippe MARCOT, Christiane AKNOUCHE, Jean-Noël DUCLOS, Raphaël BARBAROSA, Jean-Marie BONTEMPS, Jacques RENAUD (départ à 21h06), Christophe VIGIER, Florence GABRY, Isabelle SUEUR PARENT, Jacqueline HOLLINGER, Gilbert MAUGAN, Alain MELIN, Damien DELRUE, Éric RICHARD (départ à 21h06), Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Lucien MELLUL, Fabrice DUFOUR, Jacques FERON, François VIDARD, Jacques ALATI, William ROUYER, Pierre FULCHIR, Daniel DESSE, Marie-Pascale FERRÉ, Valérie LECOMTE, Cyril DIARRA (arrivé à 20h28).

Absents représentés ayant donné pouvoir (4) : Elodie DIJOUX à Claude KRIEGUER, Sylvain SARAGOSA à Isabelle SUEUR PARENT, Geneviève BENARD-RAISIN à Lucien MELLUL, Oliver DUPONT à Valérie LECOMTE.

Absents (10) : Gilles MENAT, Emmanuel DE NOAILLES, Mourad BARA, Caroline THIEVIN-DUDAL, Stéphane DECOMBES, Éric NOWINSKI, Sonia TENREIRO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Valérie DRIVAUD, Laurence BERNHARDT.

La séance a été ouverte à 19h54 sous la présidence de Monsieur Patrice ROBIN.

Après avoir fait l'appel nominal, Patrice ROBIN a constaté que le quorum est atteint.

Chantal ROMAND a été élue secrétaire de séance.

Patrice ROBIN a soumis à l'approbation du conseil le procès-verbal du 27 mai qui a été approuvé à l'unanimité.

Puis le Président a rendu compte des décisions prises :

Décisions du Président :

Décision 2019/15 : Signature de l'avenant N°1 au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (Expertise Urbaine) en charge de l'aménagement et de la commercialisation de la ZAC de l'Orme.

Décision 2019/16 : Village d'Entreprises Morantin : signature d'un avenant au bail commercial passé avec la société ATDCF (lot 2 bis).

Décision 2019/17 : Village d'Entreprises Morantin : signature d'un bail à vocation commerciale avec la société HORIZON -Lot 7.

Décision du Vice-Président délégué aux finances :

Décision 2019/07 : signature de la proposition financière du cabinet Landot pour représenter la C3PF, dans le cadre des échanges avec la SCI FUSION - ZAC de l'Orme.

Début ordre du jour

1) **Recomposition du nombre de membres de l'EPCI** (rapporteur Patrice ROBIN)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 29 voix, et 4 abstentions :

- **SE PRONONCE** en faveur des dispositions de droit commun, portant à 42 le nombre de conseillers communautaires, repartis selon le tableau ci-dessous, et applicables lors du scrutin municipal de 2020 ;
- **AUTORISE** le Président à diffuser et à signer toutes les pièces nécessaires à cet objet

Commune	Nbre d'habitants	SCENARIO ART L,5211-6-1 CGCT droit commun CC à 42 sièges
Asnières sur Oise	2661	3
Baillet en France	2000	2
Bellefontaine	483	1
Belloy en France	2177	2
Chatenay en France	72	1
Chaumontel	3283	4
Epinay Champlatreux	65	1
Jagny sous Bois	258	1
Lassy	170	1
Le Plessis Luzarches	141	1
Luzarches	4553	6
Maffliers	1848	2
Mareil-en-France	693	1
Montsoult	3405	4
Saint Martin du Tertre	2773	3
Seugy	1001	1
Viarmes	5188	**6**
Villaines sous Bois	770	1
Villiers le Sec	183	1
total	31724	42

2) **Approbation du projet de charte du PNR et de ses annexes** (rapporteur Jacques Renaud)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** sans réserve la charte du PNR Oise-Pays de France 2019-2034 ainsi que les annexes correspondantes ;
- **AUTORISE** le Président à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

21h06 Départ de Monsieur Jacques Renaud - pouvoir à Chantal Romand.
21h06 Départ de Monsieur Éric Richard - pouvoir à Damien Delrue.

3) **Autorisation de signature d'une convention financière avec le PNR pour l'étude d'aménagement pour la réalisation du schéma cyclable de ma C3PF** (rapporteur Damien DELRUE)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 30 voix, 2 contre et 1 abstention :

- **APPROUVE** les termes de cette convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention financière conclue avec le PNR Oise-Pays de France, en vue de la réalisation d'un schéma vélo sur le territoire de la C3PF ;
- **DIT** que les crédits correspondants à la participation de la C3PF d'un montant de 11 547 € TTC, sont inscrits au budget annexe Tourisme.

4) **Autorisation donnée au Président de signer la convention de mise à disposition des locaux constitutifs de « la Tour du Guet » auprès de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France, de l'Office de tourisme communautaire et de l'Association de Saint-Martin, Histoire, Patrimoine Territoire** (rapporteur Damien DELRUE)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de cette convention ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer cette convention de mise à disposition des locaux de la Tour du Guet aux associations SMHPT et de l'office communautaire du Tourisme, et tout document afférent.

5) **Nouvelles dispositions tarifaires des bibliothèques sur le territoire de la C3PF à compter du 1er septembre 2019** (Rapporteur Jean-Noël DUCLOS)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 32 voix, et 1 contre :

- **DECIDE** d'appliquer la gratuité dans toutes les bibliothèques communautaires, pour tous les habitants de la communauté de communes ;
- **FIXE** à 20 € par lecteur la cotisation annuelle dans toutes les bibliothèques communautaires, pour les habitants des communes extérieures au territoire intercommunal ;
- **PREND NOTE** que cette tarification « extérieure » au territoire communautaire ne s'applique pas au personnel de la C3PF et des 19 communes membres ;
- **PRECISE** que ces dispositions entreront en vigueur le 1er septembre 2019.

6) **Partenariat avec la Fondation Royaumont concernant les parcours pédagogiques 2019-2020** (rapporteur Jean-Noël DUCLOS)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 32 voix, et 1 abstention :

- **APPROUVE** la proposition de partenariat avec la Fondation Royaumont pour l'année scolaire 2019-2020 : un partenariat pédagogique d'envergure pour 50 classes de maternelle et élémentaire des établissements scolaires des 19 communes de la communauté de communes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à verser une subvention à la Fondation Royaumont pour le partenariat pédagogique envers les établissements scolaires des 19 communes de la nouvelle communauté à savoir :
  - Montant total T.T.C. 26 600 €
    (sur une base de 24 journées pour 50 classes de maternelle au CM2, frais de gestion et TVA)
  - Participation Communauté de communes : 16 000 €
  - Droit d'entrée basé sur 1 200 enfants : exonéré
  - Participation Fondation de Royaumont : 10 600 €
- **PRECISE** que cette subvention sera à hauteur de 12,80 € au maximum par élève pour le projet culturel ci-dessus destiné aux enfants des classes de maternelle au CM2 ;
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au budget communautaire principal 2019 ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

7) **Convention de mise à disposition de la bibliothèque de Asnières-sur-Oise** (rapporteur Jean-Noël DUCLOS)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 32 voix, et 1 abstention :

- **APPROUVE** les termes de cette convention de mise à disposition à la C3PF du bâtiment de la bibliothèque, situé 46 Grande Rue (Espace Josette Jourde) à Asnières-sur-Oise (95270), et ce, à titre gratuit avec une prise d'effet fixée au 1er juillet 2019 ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que le procès-verbal de l'état des lieux du bâtiment mis à disposition et à organiser sa mise en œuvre.

8) **Convention de mise à disposition de la bibliothèque de Baillet-en-France** (rapporteur Jean-Noël DUCLOS)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 32 voix, et 1 abstention :

- **APPROUVE** les termes de cette convention de mise à disposition à la C3PF du bâtiment de la bibliothèque, situé 21 rue Jean Nicolas à Baillet-en-France (95560), et ce, à titre gratuit avec une prise d'effet fixée au 1er juillet 2019,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que le procès-verbal de l'état des lieux du bâtiment mis à disposition et à organiser sa mise en œuvre.

9) **Convention de mise à disposition de la bibliothèque de Belloy-en France** (rapporteur Jean-Noël DUCLOS)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 32 voix, et 1 abstention :

- **APPROUVE** les termes de cette convention de mise à disposition à la C3PF du bâtiment de la bibliothèque, situé 1 Place Sainte-Beuve à Belloy-en-France (95270), et ce, à titre gratuit avec une prise d'effet fixée au 1er juillet 2019 ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que le procès-verbal de l'état des lieux du bâtiment mis à disposition et à organiser sa mise en œuvre.

10) **Convention de mise à disposition de la bibliothèque de Chaumontel** (rapporteur Jean-Noël DUCLOS)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 32 voix, et 1 abstention :

- **APPROUVE** les termes de cette convention de mise à disposition à la C3PF du bâtiment de la bibliothèque, situé 3 rue du Tertre à Chaumontel (95270), et ce, à titre gratuit avec une prise d'effet fixée au 1er juillet 2019 ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que le procès-verbal de l'état des lieux du bâtiment mis à disposition et à organiser sa mise en œuvre.

11) **Convention de mise à disposition de la bibliothèque de Saint-Martin-du-Tertre** (Jean-Noël DUCLOS)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 32 voix, et 1 abstention :

- **APPROUVE** les termes de cette convention de mise à disposition à la C3PF du bâtiment de la bibliothèque, situé 15 rue de Viarmes « Petit Château » à Saint-Martin-du-Tertre (95270), et ce, à titre gratuit avec une prise d'effet fixée au 1er septembre 2019 ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que le procès-verbal de l'état des lieux du bâtiment mis à disposition et à organiser sa mise en œuvre.

12) **Convention de mise à disposition de la bibliothèque de Seugy** (rapporteur Jean-Noël DUCLOS)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 32 voix, et 1 abstention :

- **APPROUVE** les termes de cette convention de mise à disposition à la C3PF du bâtiment de la bibliothèque, situé 16 rue de la Fontaine à Seugy (95270), et ce, à titre gratuit avec une prise d'effet fixée au 1er juillet 2019 ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que le procès-verbal de l'état des lieux du bâtiment mis à disposition et à organiser sa mise en œuvre.

13) **Autorisation de signer la convention d'occupation du bâtiment E. Satie** (rapporteur Jean-Noël DUCLOS)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention à titre onéreux avec le département du Val d'Oise pour l'occupation de la Maison Erik SATIE.

14) **Autorisation donnée au Président de signer les documents nécessaires à la vente du lot n°A de la ZAC de l'Orme avec la société NEREIDES** (rapporteur William ROUYER)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la vente du lot n°A de la ZAC de l'Orme, en faveur de la société NEREIDES et ses représentants, ou toute société constituée par elle.

15) **Autorisation donnée au Président de signer les documents nécessaires à la vente du lot n° B de la ZAC de l'Orme avec la société INTERACTION EXPO** (rapporteur William ROUYER)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la vente du lot n°B de la ZAC de l'Orme, en faveur de la société INTERACTION EXPO et ses représentants, ou toute société constituée par elle.

16) **Autorisation donnée au Président de signer les documents nécessaires à la vente du lot n° C de la ZAC de l'Orme avec la société ARTISAN VITRIER** (rapporteur William ROUYER)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la vente du lot n°C de la ZAC de l'Orme, en faveur de la SCI C.T.L (M. Labauze) et ses représentants, ou toute société constituée par lui.

17) **Autorisation donnée au Président de signer les documents nécessaires à la vente du lot n°7 de la ZAC de l'Orme avec la société SYNERGIE** (rapporteur William ROUYER)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la vente du lot n°7 de la ZAC de l'Orme, en faveur de la société SYNERGIE et ses représentants, ou toute société constituée par elle.

18) **Signature d'une convention ENEDIS en vue du raccordement du 3ème transformateur à la ZAC de l'Orme** (rapporteur Lucien MELLUL)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de ces deux conventions avec ENEDIS pour le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité des lots concernés ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant Monsieur MELLUL, Vice-Président délégué aux travaux, à signer ces deux conventions ;
- **DIT** que les crédits correspondants à la réalisation globale de l'opération sont inscrits au budget annexe de la ZAC de l'Orme.

19) **Autorisation de signature d'un avenant au contrat de ruralité et de la convention financière 2019** (rapporteur Patrice ROBIN)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de ruralité pour le territoire de la Communauté de communes Carnelle Pays de France signé le 22 juin 2017 ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter des financements dans le cadre du contrat de ruralité, pour les projets listés dans ledit avenant ;
- **AUTORISE** le Président à intégrer des nouveaux projets à financer via le contrat de ruralité.

20) **Autorisation de participation au financement de la protection complémentaire santé des agents et réévaluation de la participation au financement du risque « prévoyance »** (rapporteur Claude KRIEGUER)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la réévaluation de la participation financière au titre du risque « prévoyance » pour les adhérents au contrat groupe du CIG ;
- **AUTORISE** la participation financière au titre de la protection complémentaire pour le risque santé pour les agents justifiant d'un contrat avec une mutuelle labellisée ;
- **VERSE** ces participations financières :
  - aux fonctionnaires titulaires et stagiaires de la C3PF, en position d'activité ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité ;
  - aux agents contractuels (de droit public ou de droit privé), en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité, étant précisé que pour les contractuels de droit privé, la participation entrera en vigueur à partir d'un an d'ancienneté contractuelle ;
- **DIT** que ces participations sont versées directement aux agents, dans la limite de 50€ par mois et à hauteur des dépenses mensuelles des agents pour l'un et ou l'autre des deux risques cumulés ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la C3PF.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h40.

Signé électroniquement par :
Patrice ROBIN
Le Président

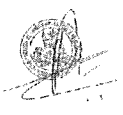

03/07/2019